



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 13 avril 2016 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot;
M. Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Est absent, monsieur Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-04-13-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-04-13-02

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016 : ADOPTION

CA 16-04-13-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 16-04-13-04

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 16-04-13 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-04-13, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. TOURNOI DE GOLF - VENTS D'ESPOIR : DEMANDE DE SUBVENTION

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un évènement qui n'a pas de portée régionale.

5.2.2. SALON DES VINS : DEMANDE DE PARTICIPATION

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.2.3. MRC DES MASKOUTAINS - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.2.4. MRC DE MONTCALM - PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.2.5. COLLÈGE DE VALLEYFIELD - POSTE VACANT DE REPRÉSENTANT DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document et demande aux membres de lui revenir avec des suggestions de candidatures.

5.2.6. PROJET DE LOI 86 - MRC VALLÉE-DE-L'OR : SUIVI

Monsieur le préfet mentionne qu'une lettre sera envoyée à madame St-Denis afin de l'informer que nous ne sommes pas à l'aise à appuyer cette demande étant donné que l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités travaillent présentement sur le dossier.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. STAGIAIRE NON RÉMUNÉRÉE EN GESTION DOCUMENTAIRE : OCTROI D'UN STAGE

CONSIDÉRANT le traitement des archives de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-St-Laurent (CRÉ VHSL);

CONSIDÉRANT la demande du projet de stage du laboratoire d'archivistique de l'école de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée le 31 mars 2016 entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges - CSN et la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 16-04-13-05

CONSIDÉRANT QUE la stagiaire ne bénéficiera d'aucun article de la convention collective;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'octroyer** un stage non rémunéré en milieu de travail à madame Audrey Lapointe, à titre de stagiaire en gestion documentaire, d'une durée de vingt-cinq (25) jours ouvrables pour la période du 2 mai au 6 juin 2016.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ CIVILE

8.1.1. PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE : ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION ET LA MRC

CONSIDÉRANT le mandat attribué au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) quant à la coordination de la mission *Activités économiques* inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'objectif de cette mission, soit de favoriser la réduction de l'impact économique des sinistres majeurs sur les entreprises et les travailleurs et de favoriser la reprise des activités économiques sur un territoire touché par un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT l'article 4.20 de l'Entente de gestion 2012-2014 liant le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à la MRC où celle-ci s'engageait à soutenir la réalisation de la mission *Activités économiques* sur son territoire;

CONSIDÉRANT la fin de l'Entente de gestion 2012-2014 en date du 31 décembre 2014 et la demande du MESI de procéder à une nouvelle entente de collaboration avec la MRC sur les mêmes bases de l'article 4.20;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-04-13-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'entériner** l'Entente de collaboration 2016-2019 entre le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la MRC qui précise les responsabilités confiées à la MRC dans la mission *Activité économique* inscrite au Plan national de sécurité civile et ses conditions d'application.

Proposition adoptée.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LE PROJET DOMICILIAIRE MARIE-MARTHE DAOUST : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 15-10-14-10 autorisant monsieur Samuel Pépin à signer la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant la remise en état naturel du cours d'eau pour le projet d'aménagement domiciliaire Marie-Marthe Daoust sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Pépin a terminé son contrat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix est l'agente d'intervention aux cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE des échanges sont à prévoir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le suivi du dossier;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-04-13-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** madame **Élise Phoenix**, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à poursuivre le suivi du dossier en vue d'obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour que le cours d'eau sans toponymie situé près du projet domiciliaire Marie-Marthe Daoust soit remis à son état naturel.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - RÈGLEMENTS NUMÉRO 120-1, 124-1, 125-1 ET 126-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 120-1 a pour objet la modification du plan d'urbanisme afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (Règlement 167-15-1);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 125-1 a pour objet le « remplacement du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale et son annexe intitulée « La charte du paysage québécois » qui fait partie intégrante du présent règlement »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 126-1 a pour objet le remplacement du plan particulier d'urbanisme s'appliquant au noyau villageois;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR), des Règlements numéro 120-1, 125-1 et 126-1 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, notamment au règlement de concordance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (Règlement 167-15-1) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-04-13-08

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 120-1, 125-1 et 126-1 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

11.1.2. DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE PROJET DE LA LIGNE 120 KV LANGLOIS-VAUDREUIL-SOULANGES ET ALIMENTATION DE L'ENTREPRISE ERICSSON - RECOMMANDATION DE LA MRC À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'Hydro-Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de construction de la ligne 120 kV Langlois - Vaudreuil-Soulanges et d'alimentation de l'entreprise Ericsson;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ à la MRC pour les dossiers numéro 411094, 411350 et 411351 concernant la demande d'aliénation et de lotissement à des fins autres que l'agriculture d'Hydro-Québec dans le cadre de l'installation d'une nouvelle ligne de transport biterne sur approximativement 20 km servant à relier les postes Langlois et de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, ainsi que la coupe d'érables dans une érablière, sur une superficie approximative de 44,52 hectares, correspondant à plusieurs parties de lots situées dans les municipalités des Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait parvenir une demande d'avis à la MRC le 7 mars 2016 pour l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande d'Hydro-Québec, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à répondre à la demande croissante d'énergie dans la région de la MRC de Vaudreuil-Soulanges entraînant un dépassement de la capacité du réseau électrique actuel et que le projet se réalisera en grande partie dans l'emprise d'une ligne de transport existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-04-13-09

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **de donner** un avis favorable aux dossiers numéro 411094, 411350, et 411351 quant à la demande d'Hydro-Québec d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie approximative de 44,52 hectares, correspondant à plusieurs lots et parties de lots situés dans les municipalités des Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion aux fins de construction de la ligne 120 kV Langlois-Vaudreuil-Soulanges et d'alimentation de l'entreprise Ericsson, et ce, conditionnellement à ce que la construction soit tel que décrit aux feuillets portant les numéros 001 daté du 24 septembre 2015, 002 daté du 30 septembre 2015 et 003 daté du 7 octobre 2015 du plan numéro 738 887 193 intitulé « Ligne à 120 kV D.T. Langlois-Vaudreuil-Soulanges - Plan accompagnant la demande CPTAQ ».

Proposition adoptée.

11.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

11.2.1. RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - MANDAT POUR ASSISTANCE PROFESSIONNELLE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la révision en cours du schéma d'aménagement en prévision d'une adoption d'un premier projet à l'été 2016;

CONSIDÉRANT l'échéancier établi pour la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT les besoins pour une assistance professionnelle pour la finalisation des chapitres du schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-04-13-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'octroyer** un mandat pour une assistance professionnelle pour la révision du schéma d'aménagement à la firme *Hélène Doyon urbaniste-conseil* pour la somme maximale de vingt et un mille cinq cents dollars (21 500 \$), excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudeuil-Soulanges

11.2.2. ASSISTANCE PROFESSIONNELLE POUR LA PLANIFICATION DU SECTEUR DU PÔLE RÉGIONAL DE SANTÉ - MILIEU DE VIE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la révision en cours du schéma d'aménagement en prévision d'une adoption d'un premier projet à l'été 2016;

CONSIDÉRANT les besoins pour une assistance professionnelle pour la planification du secteur du *Pôle régional de santé – milieu de vie*;

CONSIDÉRANT QUE la firme AECOM a élaboré plusieurs études dans le cadre de la localisation du site de l'hôpital;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-04-13-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'octroyer** un mandat pour une assistance professionnelle pour la planification du secteur du *Pôle régional de santé – milieu de vie* à la firme AECOM pour la somme maximale de vingt et un mille cinq cents dollars (21 500 \$), excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.1.1. TROPHÉE ROSE DES SABLES - DEMANDE DE COMMANDITE : DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC, mais conviennent de ne pas donner suite, car le projet ne répond pas aux critères au niveau de l'organisme et aucune visibilité n'a été proposée à la MRC.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 16-04-13-12

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que la séance soit levée** à 13 h 25.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier